



Automotive Materials Stewardship

**Rapport réglementaire annuel sur le rendement
du programme de 2021**

1 avril 2022



Signature du président du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Automotive Materials Stewardship (AMS) a approuvé le dépôt du présent rapport à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR), conformément aux exigences de la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets.



Dave Fifield
Président du conseil
Conseil d'administration d'Automotive Materials Stewardship

TABLE DES MATIÈRES

Section 1 — Rendement du programme de l’AMS en 2021	4
Aperçu.....	5
À propos de l’AMS	5
Faits saillants de 2021	5
Responsables de l’intendance — Inscription, dépôt de rapports et audit	6
Conformité.....	6
Inscription des fournisseurs.....	6
Accessibilité.....	7
Rendement du programme par rapport aux objectifs.....	8
Nombre de tonnes recueillies et réacheminées en 2021.....	8
Promotion et éducation.....	9
Aperçu	9
Site Web	9
Publicité	9
Médias sociaux	9
État des fonds excédentaires pour le programme de réacheminement des déchets dangereux ou spéciaux municipaux au 31 décembre 2021	10
Section 2 — États financiers audités de 2021	11

SECTION 1

Rendement du Programme de l'AMS en 2021

Aperçu

À propos de l'AMS

L'Automotive Materials Stewardship (AMS) a été créé en 2016 afin de représenter les intérêts des entreprises canadiennes du secteur de l'automobile en proposant aux consommateurs des méthodes de recyclage et de réutilisation de contenants d'huile, de filtres à huile et d'antigel qui sont pratiques et respectueuses de l'environnement.

Le 10 août 2016, le conseil d'administration de Réacheminement des déchets Ontario (maintenant l'Office de la productivité et de la récupération des ressources ou OPRR) a approuvé le plan de gérance de l'industrie (PGI) de l'AMS afin de gérer l'antigel, les contenants d'huile et les filtres à huile usagés conformément à la Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets (maintenant la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets). AMS a commencé à exploiter un programme approuvé en vertu du PGI le 1er avril 2017. Avant cette date, ces matières étaient recueillies et gérées par le Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux d'Intendance Ontario.

L'AMS est un organisme sans but lucratif, piloté et financé par l'industrie, réunissant des intervenants clés dans le but d'obtenir un meilleur rendement de recyclage. En s'inspirant d'une forme de responsabilité collective, de concert avec certaines organisations exploitant des programmes de réacheminement approuvés, les responsables de la gérance étaient responsables de leurs produits automobiles vendus aux Ontariens en payant des frais fixes sur les filtres à huile, les contenants d'huile vides, l'antigel et les contenants d'antigel usés vendus en Ontario. L'AMS utilisait ensuite ces frais pour payer la collecte, le transport et le recyclage ou la réutilisation des matériaux automobiles afin d'atteindre les objectifs de rendement inclus dans le PGI.

En 2021, le gouvernement de l'Ontario a déposé un nouveau règlement transférant aux producteurs la responsabilité de la gestion des produits dangereux et spéciaux, notamment l'antigel et ses contenants, les contenants d'huile et les filtres à huile utilisés. Le 30 septembre 2021, l'AMS a cessé de fournir des services de gestion des matériaux dans le cadre du PGI. À la conclusion des dernières activités administratives, le PGI sera clôturé. Depuis le 1er octobre 2021, les producteurs ont la possibilité de respecter leurs obligations réglementaires en agissant seuls ou en retenant les services d'un organisme de responsabilité des producteurs (ORP). L'AMS a lancé une nouvelle offre de services en tant qu'ORP. Les détails sont affichés sur le site Web de l'AMS.

www.autostewardship.ca

Faits saillants de 2021

- Un total de 165 responsables de l'intendance se sont inscrits au programme de l'AMS, représentant l'approvisionnement de 92 % de l'antigel, 85 % des contenants d'huile et 94 % des filtres à huile en Ontario.
- Voici les taux de collecte et de recyclage pour 2021
 - Antigel — 55 %
 - Contenants d'huile — 106 %
 - Filtres à huile — 86 %
- Plus de 15 203 sites de collecte uniques desservis
- Les médias sociaux de l'AMS (par l'entremise d'Orange Drop) ont généré plus de 20 000 impressions.
- Le trafic sur le site Web de l'AMS a totalisé plus de 48 000 utilisateurs et 111 000 pages consultées.

Principes directeurs de l'AMS

L'AMS :

- agira dans l'intérêt supérieur de ses membres, en tant que groupe;
- déploiera des efforts raisonnables pour s'acquitter des obligations avec diligence et de façon rentable, conformément aux lois provinciales;
- fera preuve de compétence et d'expertise dans le fonctionnement du programme de l'AMS.

Responsables de l'intendance — Inscription, dépôt de rapports et audit

Au 31 octobre 2021, on comptait 165 responsables de la gérance inscrits au programme de l'AMS.

554 rapports de responsables de l'intendance ont été reçus en 2021, y compris des rapports de responsables volontaires. Les droits facturés aux responsables de la gérance de l'AMS ont totalisé 4 775 266 \$ après l'application des réductions des droits découlant de la remise des fonds excédentaires du Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux. Ces droits sont consignés dans l'état des résultats de l'AMS.

Conformité

Chaque trimestre, des rapports remplis par les responsables de la gérance font l'objet d'un examen afin de détecter les incohérences d'un trimestre à l'autre, d'une saison à l'autre. Si des incohérences sont détectées, un suivi auprès du responsable de l'intendance est institué pour confirmer ou mettre à jour les rapports.

En partenariat avec les Sociétés de gestion des huiles usagées du Canada (UOMA), l'AMS se charge des examens pour vérifier l'exactitude des rapports des responsables de la gérance. La participation aux examens nationaux des UOMA réduit les dépenses et le fardeau administratif pour la communauté des responsables de l'intendance, grâce à la coordination des examens à l'échelle nationale. Les UOMA embauchent un cabinet de services professionnels tiers pour effectuer les examens. Si les examens révèlent des erreurs dans les rapports des responsables de la gérance, l'AMS travaille avec ces derniers pour assurer la correction des quantités rapportées et la modification des frais. Les UOMA ont effectué 13 examens au nom de l'AMS en 2021. À la fin de l'exercice, les 13 cas étaient toujours en cours de

traitement et ouverts. On prévoit que ces cas seront réglés avant la clôture du PGI.

Inscription des fournisseurs

Parmi les responsabilités et les obligations de l'AMS en vertu du PGI, on comptait la promotion de marchés qui favorisent et stimulent la concurrence, l'efficacité et la rentabilité, et qui garantissent à tous les fournisseurs de services de l'industrie des occasions justes et équitables de prendre part à la prestation de services. L'AMS avait des ententes de prestations de services avec 23 transporteurs et 17 transformateurs pour des solutions de gestion des matériaux.

Tous les fournisseurs de services de l'AMS approuvés ont signé des ententes de services et se sont conformés aux normes, aux politiques et aux procédures de l'AMS.

Accessibilité

Le maintien de sites de collecte pratiques et accessibles a permis à l'AMS d'assurer la participation des consommateurs et le déroulement optimal des activités de réacheminement. L'AMS a offert des incitations financières à ses transporteurs pour déplacer les matériaux des sites de génération vers les transformateurs aux fins de recyclage. Les transporteurs étaient responsables de créer et d'entretenir la relation avec les sites de collecte individuels, sauf dans le cas des municipalités avec lesquelles l'AMS a directement conclu un contrat. Le réseau comprenait des sites de collecte publics et privés, notamment des ateliers de lubrification rapide, des concessionnaires d'automobiles, des entreprises de gestion de parcs automobiles et des sites industriels comme des mines et des carrières.

L'AMS avait des contrats avec de nombreuses municipalités et collectivités des Premières nations qui offraient à leurs résidents des services de collecte grâce à des sites permanents ou saisonniers ou à des événements de collecte spéciaux d'une journée. Certains centres de services ont aussi accepté les matériaux automobiles provenant des consommateurs qui font l'entretien de leur propre voiture en vertu de contrats bénéficiant de droits acquis avec l'Intendance Ontario conformément au certificat d'approbation provisoire pour un système de gestion des déchets à l'échelle de la province. Ces centres se retrouvent dans la catégorie « Retour au détaillant » dans la liste ci-dessous. Le tableau suivant indique l'accessibilité pour les consommateurs à l'AMS par type d'exploitant, en 2021 :

Réseau — Activité	Sites de collecte	Événements	Retour au détaillant	Programme d'encouragement du secteur automobile
Antigel	88	169	900	11 540
Contenants d'huile	88	169	903	10 785
Filtres à huile	88	169	960	10 752

Rendement du programme par rapport aux objectifs

Chaque année, l'AMS doit respecter les exigences minimales de rendement définies dans le PGI. Pour 2021, les cibles de rendement portaient sur la période du 1er janvier au 30 septembre. Le rendement de tous les matériaux a continué d'être touché en 2021 en raison des répercussions économiques de la pandémie de COVID 19. Il convient de noter que les objectifs de rendement de 2021 ont été calculés en 2020 en se fondant sur les quantités fournies au marché en 2019 et n'ont pas été mis à jour pour refléter les quantités réelles de ventes pour 2021. Comme prévu, les baisses de rendement par rapport à 2020 correspondent généralement aux baisses des quantités de l'offre.

Une conséquence du décalage entre la période de vente utilisée pour fixer les objectifs et la période de rendement est que les objectifs pour les filtres à huile n'ont pas été atteints. Le PGI contient les hypothèses de conversion des tonnes fournies en nombre de tonnes disponibles à la collecte, en tenant compte des changements de quantités et de poids, notamment en raison de la dilution du glycol ou du poids de l'huile résiduelle dans les filtres à huile utilisés. Les facteurs utilisés pour mesurer le rendement pour 2021 sont indiqués ci-dessous. Le nombre de tonnes disponibles à la collecte est multiplié par le taux de collecte prévu (%) pour calculer l'objectif exprimé en tonnes.

Nombre de tonnes recueillies et réacheminées en 2021

Catégorie de matériaux	Disponibles à la collecte ¹	Taux de recyclage/collecte prévu (%)	Tonnes cibles ²	Nombre de tonnes recueillies/recyclées (réel) ³	Taux de collecte/recyclage réel (%)	Écart par rapport aux objectifs (en tonnes)	Nombre de tonnes recueillies/recyclées l'année précédente ⁴	Écart par rapport à l'année précédente (%) matières recueillies/recyclées	Écart par rapport à l'année précédente (%) Approvisionnement des intendants ⁵
Antigel	3 188	54%	1 721	1 761	55%	39	2 336	-25%	-14%
Contenants d'huile	2 617	72%	1 885	2 776	106%	892	3 443	-19%	-23%
Filtres à huile	6 521	89%	5 804	5 599	86%	(205)	7 387	-24%	-22%

¹La catégorie Disponible pour la collecte utilise la quantité fournie sur le marché du premier au troisième trimestres de 2019 au 1er juillet 2020 et n'est pas rajustée pour tenir compte de la baisse des ventes en raison de la pandémie de COVID 19.

²Les cibles de collecte/recyclage annuelles utilisent la quantité fournie sur le marché du premier au troisième trimestres de 2019 au 1er juillet 2020.

³Le nombre réel de tonnes recueillies/recyclées au cours des douze derniers mois représente la portion de l'AMS seulement pour la période du premier au troisième trimestres de 2021.

⁴Le tonnage de l'année précédente représente les tonnes recueillies du premier au quatrième trimestres de 2020 selon les données des déclarations annuelles présentées à l'OPRR.

⁵Écart par rapport à l'année précédente (%) de l'approvisionnement des intendants compare la période du premier au trimestres de 2021 à celle du premier au quatrième trimestre de 2020.

Promotion et éducation

Aperçu

À la suite de l'introduction du Règlement sur les produits dangereux et spéciaux en juin 2021, l'AMS a terminé les travaux visant à conclure les opérations de gestion des matériaux et les activités de promotion et d'éducation dans le cadre du PGI en date du 30 septembre 2021.

Les initiatives de promotion et d'éducation soutenant le programme de l'AMS étaient destinées à accroître la sensibilisation, à favoriser les changements de comportement et à appuyer les sites de collecte (p. ex. sites et événements municipaux, retour au détaillant et partenaires des programmes d'encouragement) afin d'atteindre les objectifs de collecte et de réacheminement.

L'AMS a obtenu le droit d'utiliser la marque et le logo du programme Orange Drop d'Intendance Ontario et a utilisé la marque Orange Drop pour faire la promotion des matériaux traités par l'AMS auprès des résidents. Intendance Ontario a retiré la marque Orange Drop le 30 septembre 2021, et la marque de commerce déposée sera transférée à l'OPRR au plus tôt le 1er juin 2022, avec tous les autres composants connexes d'Orange Drop (médias sociaux, site Web, etc.).

Site Web

AMS a utilisé le site Web d'Orange Drop pour sensibiliser davantage le public au programme. Le programme de sensibilisation du public et le site Web d'Orange Drop ont cessé leurs activités le 30 septembre 2021, le site Web a été remplacé par une page de renvoi qui dirige les utilisateurs vers des ressources hébergées par l'OPRR pour l'élimination des déchets ménagers dangereux ou spéciaux ou l'information relative au Règlement sur les produits dangereux et spéciaux.

Le site Web d'Orange Drop (makethedrop.ca) a enregistré plus de 48 000 consultations en 2021, en baisse de 43 % par rapport à 2020. En 2021, il n'y a eu aucune campagne visant à diriger les résidents vers le site Web, et celui-ci n'a servi que de page de renvoi après le 30 septembre 2021.

Publicité

Puisque le programme Orange Drop cessait ses activités en 2021, aucune publicité n'a été faite pour ce programme au cours de l'année.

Médias sociaux

Les comptes Twitter et Facebook d'Orange Drop ont cessé leurs activités le 30 septembre 2021 et seront transférés à l'OPRR au plus tôt le 1er juin 2022. Ces comptes de médias sociaux ont servi à informer les résidents au sujet des matériaux concernés par Orange Drop ainsi qu'à promouvoir l'outil de localisation des sites de collecte et les activités de collecte présentés sur le site Web. Les publications d'Orange Drop sur Twitter et Facebook ont généré plus de 20 000 impressions, 522 engagements et 275 clics sur des liens de janvier à septembre avant la cession des activités le 30 septembre 2021.



État des fonds excédentaires pour le programme de réacheminement des déchets dangereux ou spéciaux municipaux au 31 décembre 2021

Catégorie de matériaux	Fonds excédentaires de la MHSW reçus pour distribution	Partie des fonds dans les réserves restreintes	Réduction des frais de 2020 appliquée	Réduction des frais de 2021 appliquée	Total des réductions de frais appliquées	Fonds excédentaires non affectés restants	Total des fonds excédentaires restants
Antigel	1 901 200 \$	95 000 \$	(839 136) \$	(1 163 372) \$	(2 002 507) \$	(196 307) \$	(101 307) \$
Contenants d'huile	7 971 600 \$	341 300 \$	(4 064 668) \$	(3 811 385) \$	(7 876 053) \$	(245 753) \$	95 547 \$
Filtres à huile	8 743 300 \$	387 000 \$	(2 787 622) \$	(4 448 003) \$	(7 235 625) \$	1 120 675 \$	1 507 675 \$

MHSW: Le programme de réacheminement des déchets dangereux ou spéciaux municipaux

Les fonds excédentaires restants de la MHSW, y compris les fonds résiduels transférés à l'AMS par Intendance Ontario, seront distribués conformément au plan de liquidation du Programme de la MHSW approuvé par l'OPRR, tel que modifié de temps à autre.



SECTION 2

États financiers de l'AMS de 2021

Automotive Materials Stewardship Inc.

États financiers

Pour la période terminée le 30 septembre 2021

Automotive Materials Stewardship Inc.

États financiers
Pour la période terminée le
30 septembre 2021

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2-4
États financiers	
Bilan	5
État de l'évolution de l'actif net	6
État des résultats	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires aux états financiers	9-12



Tel: 416 865 0200
Fax: 416 865 0887
www.bdo.ca

BDO Canada LLP
222 Bay Street
Suite 2200, P.O. Box 131
Toronto, ON M5K 1H1 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres d'Automotive Materials Stewardship Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Automotive Materials Stewardship Inc. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 septembre 2021, et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour la période terminée à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 septembre 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour la période terminée à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
28 mars 2021

Automotive Materials Stewardship Inc. Bilan

	30 septembre	31 décembre
	2021	2020
Actif		
Court terme		
Encaisse	12 891 387 \$	19 293 513 \$
Débiteurs (Note 2)	466 797	405 180
Charges payées d'avance	16 065	6 901
	13 374 249 \$	19 705 594 \$
Passifs et actifs nets		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer (Note 2)	2 883 773 \$	2 420 880 \$
Fonds de réserve grevé d'affectations d'AMS (Note 4)	823 300	823 300
Produits reportés (Note 4)	1 062 336	10 201 202
	4 769 409	13 445 382
Actifs nets		
Non grevés d'affectations	8 604 840	6 260 212
	13 374 249 \$	19 705 594 \$

Au nom du conseil :

_____ Administrateur

Automotive Materials Stewardship Inc.
État de l'évolution de l'actif net

Pour la période terminée le 30 septembre 2021

	Grevés d'affectations internes		Non grevés d'affectations		Total
Solde, au début de l'exercice	6 260 212	\$	-	\$	6 260 212
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	2 344 628		-		2 344 628
Solde, à la fin de la période	8 604 840	\$	-	\$	8 604 840

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

	Grevés d'affectations internes		Non grevés d'affectations		Total
Solde, au début de l'exercice	5 566 756	\$	-	\$	5 566 756
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	693 456		-		693 456
Solde, à la fin de l'exercice	6 260 212	\$	-	\$	6 260 212

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Automotive Materials Stewardship Inc. État des résultats

	Pour la période terminée le 30 septembre 2021	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020
Produits		
Produits tirés de frais	4 765 736 \$	8 502 551 \$
Transfert de fonds excédentaires (Note 4)	9 138 866	7 591 599
Produits provenant de la chaîne d'approvisionnement (Note 2)	1 082 166	1 719 238
Produits de placement	96 613	177 435
	15 083 381	17 990 823
Charges		
Frais de gestion pour les matériaux (Note 3)	11 112 362	15 038 596
Gestion des programmes (Note 2)	1 511 836	1 938 379
Office de la productivité et de la récupération des ressources (Note 5)	107 055	291 765
Promotion et sensibilisation	7 500	28 627
	12 738 753	17 297 367
Excédent des produits sur les charges pour la période	2 344 628 \$	693 456 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Automotive Materials Stewardship Inc. État des flux de trésorerie

	Pour la période terminée le 30 septembre 2021		Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020	
Flux de trésorerie provenant des (utilisés par les)				
Activités d'exploitation				
Excédent des produits sur les charges pour la période	2 344 628	\$	693 456	\$
Ajustements pour rapprocher l'excédent des produits sur les charges de la période aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :				
Débiteurs	(61 617)		761 057	
Charges payées d'avance	(9 164)		7 890	
Créditeurs et charges à payer	462 893		209 909	
Fonds de réserve grevé d'affectations d'AMS	-		823 300	
Produits reportés	<u>(9 138 866)</u>		<u>10 201 202</u>	
	(6 402 126)		12 696 814	
Activités d'investissement				
Produits tirés de placements	<u>-</u>		<u>3 094 505</u>	
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de la période	(6 402 126)		15 791 319	
Encaisse, au début de la période	<u>19 293 513</u>		<u>3 502 194</u>	
Encaisse, à la fin de la période	<u>12 891 387</u>	\$	<u>19 293 513</u>	\$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Automotive Materials Stewardship Inc.

Notes complémentaires aux états financiers

30 septembre 2021

1. Principales méthodes comptables

Un résumé des principales méthodes comptables de l'organisme est présenté ci-dessous.

a) Nature et activités de l'organisme

Automotive Materials Stewardship Inc. a été constitué sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 15 mars 2016. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif et, par conséquent, il n'est pas assujéti aux impôts sur les bénéfices.

L'objectif de l'organisme est de concevoir, de mettre en place et d'exploiter des programmes de réacheminement des déchets pour les matériaux du secteur de l'automobile qui ont atteint la fin de leur durée de vie utile. Ces matériaux comprennent les liquides antigels usés, les contenants d'huile vides et les filtres à huile usagés. Le 1^{er} avril 2017, l'organisme a commencé l'exploitation d'un programme de réacheminement des déchets en Ontario pour les matériaux du secteur de l'automobile, conformément à un plan de gérance industrielle (« PGI »), qui a été adopté par l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (« OPRR ») le 10 août 2016.

La nouvelle proposition de règlement pour les produits dangereux et spéciaux en Ontario a été publiée le 3 juin 2021 et a marqué la fin des activités en vertu du PGI à compter du 30 septembre 2021. En vertu du nouveau règlement, les producteurs sont responsables de certaines obligations réglementaires. Les producteurs peuvent s'acquitter de leurs obligations eux-mêmes ou en retenant les services d'un organisme de responsabilité du producteur (« OPR »). L'organisme lancera ses services en tant qu'OPR à compter du 1^{er} octobre 2021. L'organisme continuera d'assurer les services de collecte, de transport et de traitement des liquides antigels usés, des contenants d'huile vides et des filtres à huile usagés.

b) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

c) Comptabilisation des produits

Les produits tirés de frais sont fondés sur les tonnages déclarés par les membres qui ont conclu des accords d'adhésion avec l'organisme. Les produits sont comptabilisés lorsque le tonnage est déclaré, que les frais d'adhésion sont reçus ou à recevoir et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits découlant du tonnage déclaré par les membres ou les ajustements liés aux obligations des années précédentes et les produits découlant des activités d'application et de conformité sont comptabilisés si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits provenant de la chaîne d'approvisionnement sont comptabilisés selon la méthode de recouvrement des coûts une fois qu'ils sont engagés et si leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Automotive Materials Stewardship Inc.

Notes complémentaires aux états financiers

30 septembre 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Instruments financiers

Les placements à revenu fixe sont évalués aux cours des marchés à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats. Ces placements sont comptabilisés à la date de leur règlement et les coûts de transaction afférents sont inclus dans l'état des résultats. De plus, ces placements sont présentés en fonction de leurs dates d'échéance contractuelles.

Sauf indication contraire, l'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur et, ultérieurement, au coût après amortissement.

e) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et passifs comptabilisés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés durant les périodes considérées. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction au fur et à mesure que de l'information supplémentaire sera disponible.

2. Contrats importants

a) Canadian Stewardship Services Alliance (« CSSA »)

L'organisme a conclu un accord de services de gestion de trois ans avec CSSA entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Cet accord, renouvelable automatiquement par période d'un an, porte sur la gestion, le soutien administratif et technique ainsi que sur d'autres services et installations aux fins d'activités administratives, d'activités techniques et de l'établissement de rapports. Au cours de la période, l'organisme a versé 1 351 872 \$ (2020 – 1 750 000 \$) à CSSA en vertu de ce contrat.

Les créiteurs et charges à payer incluent un montant de 169 735 \$ (2020 – 169 811 \$) dû à CSSA.

b) Stewardship Ontario Inc. (« SO »)

Le 2 février 2017, l'organisme a conclu un accord de chaîne d'approvisionnement de trois ans avec SO. Auparavant, l'organisme faisait partie du programme visant les DMDS au sein de SO. Le 1^{er} avril 2017, l'organisme a établi sa propre chaîne d'approvisionnement et a entièrement pris en charge la cueillette, le transport et le recyclage des matériaux du secteur de l'automobile pour les membres de l'organisme et ceux de SO. Le 1^{er} mars 2020, l'accord a été modifié afin d'en prolonger la durée jusqu'au 30 juin 2021. Tous les ans, SO achètera sa part de marché de crédits de tonnage de matériaux du secteur de l'automobile de l'organisme. Au cours de la période, l'organisme a facturé 1 082 165 \$ (2020 – 1 719 238 \$) à SO en vertu de cet accord.

Les débiteurs comprennent un montant de 79 304 \$ à recevoir de SO (2020 – 62 662 \$).

Automotive Materials Stewardship Inc. Notes complémentaires aux états financiers

30 septembre 2021

3. Frais de gestion pour les matériaux

Les frais de gestion pour les matériaux comprennent tous les coûts liés à la cueillette, au transport et au traitement des matériaux administrés au moyen du programme.

4. Produits reportés et transfert de fonds

Le 30 septembre 2021, le programme visant les DMDS de SO sera liquidé et la responsabilité d'exploitation de l'organisme en vertu du plan de gérance industrielle (« PGI ») pour les matériaux automobiles, exploité depuis 2017, prendra fin. La gestion des matériaux assurée en vertu du PGI de l'organisme, ainsi que des autres matériaux inclus dans le programme visant les DMDS, sera effectuée conformément au cadre de la responsabilité individuelle des producteurs (RIP). Une fois mise en œuvre, la RIP remplacera la responsabilité collective de la gestion des matériaux que les producteurs devaient assumer en vertu du PGI. L'organisme deviendra un organisme de responsabilité du producteur (« ORP ») à compter du 1^{er} octobre 2022 et continuera d'offrir aux producteurs des services efficaces leur permettant de s'acquitter de leurs responsabilités.

Dans le cadre du plan de liquidation, les responsables de la gérance du programme visant les DMDS doivent partager les bénéfices et les charges associés au débours des fonds excédentaires du programme des DMDS et les coûts de liquidation découlant de la transition. SO a pour sa part soumis une annexe relative au transfert des fonds excédentaires aux organismes de gérance industrielle auprès de l'OPRR. Conformément aux conditions de l'OPRR en ce qui concerne son approbation de l'annexe relative au transfert des fonds excédentaires aux organismes de gérance industrielle au cours de l'exercice 2020, SO a transféré à l'organisme des fonds excédentaires s'élevant à 18 616 100 \$. L'entente de transfert de l'excédent entre AMS et SO est datée du 9 juillet 2020 et a été conclue à cette date. Du montant de 18 616 100 \$ reçu, l'organisme doit affecter au moins 823 300 \$ à un fonds de réserve grevé d'affectations (le « fonds de réserve grevé d'affectations d'AMS »), qui sera utilisé en cas de retard dans la transition du fonds afin de financer les dépenses indemnisables liées à la liquidation. Le solde des fonds non désignés comme fonds de réserve grevés d'affectations d'AMS, soit 17 792 800 \$, servira à financer la réduction des droits des responsables de la gérance de l'organisme. Au 30 septembre 2021, 9 138 866 \$ (2020 – 7 591 599 \$) des fonds non grevés d'affectations étaient comptabilisés en produits conformément à la réduction des droits de gérance comptabilisée.

5. Office de la productivité et de la récupération des ressources (« OPRR »)

L'OPRR et l'organisme ont conclu un accord de plan de gérance industrielle en août 2016. En vertu de cet accord, l'organisme est tenu de verser des frais à l'OPRR pour la surveillance et les activités de supervision du programme qu'il fournit à l'organisme.

Automotive Materials Stewardship Inc. **Notes complémentaires aux états financiers**

30 septembre 2021

6. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédures pour gérer les risques liés aux instruments financiers afin de réduire au minimum les effets négatifs sur la performance financière. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ses instruments financiers. Les paragraphes suivants décrivent brièvement l'évaluation posée par la direction de chacun de ces risques.

a) **Risque de crédit :**

Les instruments financiers potentiellement exposés au risque de crédit sont l'encaisse et les débiteurs. La direction estime que son exposition au risque de crédit provenant de l'encaisse est négligeable, car l'organisme dépose son encaisse auprès d'une grande banque canadienne. Les débiteurs font l'objet d'un suivi régulier pour ce qui est des recouvrements, et la valeur comptable représente l'exposition maximale au risque de crédit. L'organisme n'a pas de provision pour des débiteurs irrécouvrables.

La direction juge que le degré de risque de crédit associé aux placements est également négligeable, puisque l'organisme investit dans des certificats de placement garanti.

b) **Risque de liquidité :**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ne puisse pas honorer ses obligations au fur et à mesure de leur échéance. Le programme géré par l'organisme comporte des risques en ce qui concerne la capacité à prévoir et à contrôler les dépenses. La direction a pris des mesures pour s'assurer que le programme dispose d'un fonds de roulement suffisant pour respecter ses obligations.

7. Incidence de la COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'épidémie de coronavirus (« COVID-19 ») était désormais considérée comme une pandémie, ce qui a engendré des perturbations importantes des économies canadienne et mondiale. Les répercussions de la pandémie de COVID-19 ne cessant d'évoluer, la direction surveille de près la situation afin de déterminer l'incidence qu'elle aura sur sa situation financière, ses liquidités, son exploitation, ses fournisseurs, son secteur et sa main-d'œuvre.

Bien que l'organisme continue d'exercer ses activités, il est impossible d'estimer avec certitude la durée ou les répercussions de cette situation, y compris son incidence sur ses résultats financiers au cours des prochaines périodes.